	NOTE D'INFORMATION	MNBM-NI-016
	<b>INFORMATION SUR LA SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE</b>	Version 02 du 05/11/2018
		page 1/3
Entité émettrice : POLE IMAGERIE MEDICALE\Médecine nucléaire et biophysique médicale		

**Objet : Ce document est destiné à vous informer sur le déroulement d'une scintigraphie pulmonaire**

**Qu'est-ce qu'une scintigraphie ?**

Votre médecin a prescrit la réalisation d'un examen scintigraphique. C'est un examen durant lequel un médicament faiblement radioactif (« radiopharmaceutique ») est utilisée pour réaliser des images, d'où le nom de médecine nucléaire. Le radiopharmaceutique utilisé a la propriété de se fixer sur l'organe ou le tissu que l'on souhaite explorer, son émission de rayonnements va permettre grâce à l'usage de caméras la réalisation d'images. Celles-ci seront utiles à votre médecin pour voir le fonctionnement de l'organe, compléter son diagnostic et ainsi mieux vous soigner.

**Quels sont les bénéfices attendus de cet examen pour ma santé ?**

Votre médecin a demandé la réalisation de cet examen pour explorer l'ensemble de votre fonction respiratoire. Cet examen permet d'analyser le fonctionnement des poumons dans de nombreuses indications : suspicion, récurrence et suivi d'embolie pulmonaire, bilan HTAP, bilan pré-opératoire... Le but de l'examen est d'évaluer la ventilation et la perfusion de vos poumons. Les résultats de votre scintigraphie pulmonaire seront utiles pour la suite de votre prise en charge, en complément des autres examens (radiographie, scanner, prise de sang...) que vous avez éventuellement réalisés par ailleurs.

**Quelles sont les interactions avec d'autres médicaments ?**

Certains traitements peuvent modifier un peu la fixation du produit sur vos poumons. N'hésitez pas à signaler au médecin les traitements suivants : héparines, bronchodilatateurs (ventoline, bricanyl...), chimiothérapie (méthotrexate, bléomycine, cyclophosphamide).

**L'examen nécessite-t-il une préparation particulière ?**

Aucune préparation n'est nécessaire. Vous pouvez déjeuner normalement avant et après l'examen et prendre vos médicaments habituels. Sauf contre-indication, il est conseillé d'être correctement hydraté(e) (apport d'eau abondant) pour accélérer l'élimination du produit injecté qui ne s'est pas fixé sur vos poumons. Cela permet de limiter l'exposition aux rayonnements et d'améliorer la qualité de l'image de vos poumons. Nous vous incitons à boire plusieurs verres d'eau (4 à 8 par exemple) et à uriner fréquemment après la fin de votre examen pendant les 24h suivant votre injection. Si vous possédez des examens d'imagerie (radios, scanner, TEP-TDM, scintigraphies précédentes) en rapport avec l'affection pour laquelle l'examen a été prescrit, gardez-les avec vous pour les montrer au médecin.


**L'examen est-il dangereux ?**

Le radiopharmaceutique injecté ne contient pas d'iode, les réactions allergiques sont très exceptionnelles (< 1 sur 200 000) et il n'existe pas de toxicité.

Vous ne sentirez que la piqûre de l'aiguille, comme lors d'une prise de sang. Le produit n'induit aucune somnolence ou contre-indication à conduire un véhicule.

**Puis-je refuser l'examen ?**

Vous êtes totalement libre d'accepter ou de refuser l'examen. Celui-ci ne sera réalisé qu'avec votre consentement éclairé.

	NOTE D'INFORMATION	MNBM-NI-016
	<b>INFORMATION SUR LA SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE</b>	Version 02 du 05/11/2018
		page 2/3
Entité émettrice : POLE IMAGERIE MEDICALE\Médecine nucléaire et biophysique médicale		

### Y a-t-il des contre-indications à cet examen ?

Les examens sont habituellement réalisés en l'absence de grossesse.

**Si vous êtes enceinte ou si vous avez un retard de règles, vous devez le signaler au personnel, avant l'injection**, le médecin nucléaire jugera quelles précautions doivent être prises. La scintigraphie ne pose par contre aucun problème pour une grossesse débutée après l'examen.

**Si vous allaitez**, signalez-le également. Vous serez avertie s'il faut interrompre l'allaitement.

Tout le monde peut passer cet examen, même les nourrissons ou les personnes âgées.

### Quels sont les risques de l'exposition aux rayonnements ionisants ?

Vous ne recevrez qu'une quantité très faible de radioactivité (environ 2 fois la radioactivité naturelle reçue en une année et 2 fois moins que pour un scanner thoracique). L'irradiation n'augmente pas avec le nombre de clichés. Le risque de maladie induit par une irradiation aussi faible n'a jamais pu être démontré.

**Comment l'examen se déroule-t-il ?** La scintigraphie pulmonaire se déroule en 2 parties (perfusion et ventilation) réalisée l'une à la suite de l'autre ou simultanément suivant le traceur radioactif utilisé.

#### 1. La perfusion :

Vous serez installé en position allongée sur une gamma-caméra. Vous aurez une injection de radiopharmaceutique dans une veine du bras.

#### 2. La ventilation :

Il vous sera demandé de respirer dans un masque pour inhaler un gaz ou un aérosol faiblement radioactif. Soit vous devrez respirer dans ce masque durant la totalité de l'examen soit seulement en début d'examen en fonction du traceur radioactif utilisé.


Durant la réalisation des images, il vous suffira de rester immobile, allongé(e), de 15 à 30 minutes. L'appareil qui prend les clichés est appelé gamma-caméra. Il sera positionné très près de vous et effectuera des rotations autour de vous pour obtenir des images de bonne qualité. Vous n'aurez pas à entrer dans un tunnel. Vous n'aurez pas besoin de vous déshabiller, mais vous devrez retirer les objets métalliques (clés, médailles) qui feraient une ombre sur les clichés. Vous devrez signaler si vous êtes porteur d'un pacemaker. Dans certains cas, des clichés supplémentaires de courte durée peuvent être réalisés pour mieux visualiser une région de vos poumons.

Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles d'examens sauf cas particuliers. Après l'examen, vous pourrez rentrer chez vous (ou retourner dans votre chambre), juste après vérification des images.

Les images de vos poumons seront vues par le médecin nucléaire qui en fera l'interprétation au cours de la journée.. Un compte rendu (images + courrier) sera adressé au médecin prescripteur (médecin généraliste, spécialiste ou service d'urgence) au plus tard le lendemain de votre examen.

### Y a-t-il des précautions à prendre après l'examen ?

Vous pourrez reprendre toutes vos activités, y compris votre travail. Vous pouvez boire et manger. Il est conseillé de boire davantage de liquide le jour de l'examen (avant et après) car cela aide à

	NOTE D'INFORMATION	MNBM-NI-016
	<b>INFORMATION SUR LA SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE</b>	Version 02 du 05/11/2018
		page 3/3
Entité émettrice : POLE IMAGERIE MEDICALE\Médecine nucléaire et biophysique médicale		

éliminer la radioactivité de votre l'organisme. Le peu de radioactivité qui subsiste après l'examen s'élimine ainsi naturellement.

Il vous est simplement conseillé d'éviter un contact étroit (moins de 1m) et prolongé (plus de 30 minutes) avec de jeunes enfants (moins de 10 ans) ou des femmes enceintes pendant le reste de la journée. La radioactivité s'éliminant dans les urines, des consignes d'hygiène sont à respecter pour une durée qui vous sera précisée. Tirer deux fois la chasse d'eau, essuyer toute projection, se laver les mains.

Si vous devez être hospitalisé(e) dans les jours qui suivent, signalez au service d'hospitalisation que vous avez eu un examen scintigraphique. Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité (aéroports, certains postes frontières...) que vous pouvez déclencher parfois plusieurs heures après l'examen. Un certificat indiquant l'élément radioactif qui vous a été administré peut vous être fourni sur demande.

### **Combien de temps la radioactivité reste-t-elle dans le corps ?**

La radioactivité administrée disparaît en quelques heures par décroissance radioactive et par élimination urinaire. Il restera une faible quantité de radioactivité dans votre corps lorsque vous serez sorti(e) du service de médecine nucléaire. Dans le cas général, la radioactivité aura disparu naturellement le lendemain.

**N'hésitez pas à vous adresser au personnel du service de médecine nucléaire pour toute question que vous pourriez vous poser.**